# Au fil du lemps

Année 2010 N° 1



# Dans ce numéro

Sommaire	2
Le mot du Maire	3
Résumé des Conseils Municipaux	4 - 5
La vie de la Mairie	6 - 7 - 8 - 9
La vie de la Mairie : Le P.L.U	10 - 11 - 12 - 13 - 14
Note d'Information : S.I.V.O.M	15
Jumeauville d'Hier à Aujourd'hui	16
Etat Civil - Message personnel	17
Bon à Savoir	18 - 19 - 20 - 21 - 22
Citoyenneté	23
La vie d'une Jumeauvilloise	24 - 25
La vie du village	26 - 27 - 28 - 29
Les Archers Jumeauvillois	30 - 31
Jumo Danse Orientale	32
Les Arts Jumeauvillois	33
Bibliothèque - Matinées d'éveil	34
Jumo Judo	35
Gymnastique - Tennis	36
VTT	37
L' Atelier	38
Jumo Rando	39
Fêtes et Animations	40 - 41
Ecole Julien Cochin	42 - 43
Les Professionnels de Jumeauville	44 - 45
Numéros utiles	46 - 47

# LE MOT DU MAIRE



En préambule, c'est avec une profonde tristesse que nous avons appris le 11 juin dernier la disparition, de notre Député, ancien Ministre Henri CUQ. Il a été pendant 22 ans le Député de notre circonscription, homme de terrain, il avait un grand attachement pour la ruralité et ses habitants. Pendant toutes ces années Henri CUQ a toujours agi en faveur du développement et de l'embellissement de nos

communes. Cet homme de conviction, liait ses paroles aux actes. C'est la raison pour laquelle, je tenais à lui rendre hommage.

Comme le veut la loi, c'est sa suppléante qui devient Député, Madame Sophie PRIMAS est alors Député de la 9<sup>ème</sup> circonscription.

La situation financière de notre commune nous fait avancer avec réflexion et prudence. Les investissements antérieurs sont toujours présents, mais, il est encore possible de prévoir des travaux d'entretien, de voirie, d'aménagement de trottoirs et de caniveaux, renforcer la sécurité routière et divers équipements pour l'école.

Pour la mise en place du nouveau contrat rural, nous envisageons par soin d'économie d'énergie, l'isolation et la sécurité des principaux bâtiments municipaux (Mairie, école et lavoir), une étude sera faite sur la probabilité financière du projet.

Je tenais à rappeler que la lutte contre les inondations, l'assainissement et l'enfouissement des réseaux font toujours parties de nos priorités.

C'est au prix de démarches volontaires que ces projets pourront voir le jour. Lorsque les acteurs locaux que nous sommes engagent une dynamique très positive, des solutions peuvent être trouvées.

Pour conclure, le conseil municipal, les différentes commissions, la vie associative, nos agents et moi-même œuvrons au mieux afin de vous rendre la vie à Jumeauville encore plus belle et agréable.

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et un bon été.

Le Maire, Jean-Claude LANGLOIS



Lors de ses séances des 15 décembre 2009, 16 février et 6 avril 2010, le Conseil Municipal :

- a voté les taxes directes locales qui doivent apporter un produit fiscal de 114 157 € sans augmentation des taux de la commune.
  - a approuvé et voté le budget primitif 2010 qui s'établit comme suit:

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	532 685.97 €	532 685.97 €
Investissement	218 113.62 €	218 113.62 €

- a approuvé et voté le compte administratif 2009

Fonctionnement	Excédent	286 336.59 €
Investissement	Déficit	100 222.62 €

- a voté différentes subventions pour un montant de 16033 € au budget primitif de l'année 2010 :

CCAS: 3000 €

Caisse des Ecoles : 6730 €

Association sportive du Collège de la Mauldre : 30 €

ADMR: 2033 €

Association Téléthon: 250 €

Cat & co : 200 €

Plaine de Versailles : 290 € Jumeauville Loisirs : 3500 €

- a approuvé le Plan d'Aménagement du Développement Durable et a organisé une réunion avec les membres associés (Maires des communes voisines, différents syndicats, conseil Général, Chambre d'Agriculture...) le 15 avril et une réunion publique avec les administrés, le 20 mai.

# Résumé des Conseils Municipaux des 15 décembre 2009, 16 février et 06 avril 2010

- a autorisé le Maire à recruter un Agent Communal Administratif et aussi à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des investissements réalisés durant l'année 2009.
  - a autorisé SFR à s'implanter.
- a signé une convention avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Yvelines pour un montant de 16 808,55 €
- s'est renseigné sur certains dysfonctionnements intervenus lors des ramassages des déchets et a agi pour qu'ils ne recommencent pas.
- s'est inquiété de la sécurité des élèves quand ils vont à la cantine ou à la salle de judo.
  - s'est inquiété de l'état des chaussées après l'hiver.
- se préoccupe de l'intercommunalité et continue à recevoir les représentants des communautés de Communes voisines et celles en cours de création.
- a refusé de prendre parti et de délibérer sur la réforme de la taxe professionnelle et des projets de loi de réforme des collectivités territoriales.
- a sollicité l'octroi auprès du Conseil Général d'une subvention pour la ligne de transport 010 et 011 d'un montant de 1 901,98 €.
  - a organisé les élections régionales des 14 et 21 mars.

A l'occasion du 1er anniversaire du décès de M. AMOUROUX, une plaque commémorative à sa mémoire et la plantation d'une arbre ont eu lieu le 16 avril à la mairie de Guerville.

# Le CCAS

Les membres du CCAS continuent les actions auprès des administrés (Cadeaux d'anniversaire, cadeaux de naissance, places de cinéma pour les jeunes, subvention pour une aide à l'énergie, visite des personnes âgées...)

Le CCAS organisera le 25 septembre une soirée DISCO.

# La Caisse des Ecoles

La commune bénéficie d'une convention Ecole Numérique Rurale qui est subventionnée par l'Education Nationale à hauteur de 80%. Un tableau numérique, 1 ordinateur portable vont être installés dans la classe de cycle II.

Un chariot mobile comprenant un ordinateur pour l'enseignant et 8 ordinateurs portables pour les élèves ainsi qu'une imprimante sera à la disposition des 3 classes.

Un nouvel appel aux dons a permis de récolter 515 € pour le moment.

A partir de la rentrée scolaire, les élèves de Petite Section de Maternelle pourront rester à l'école l'après-midi (pour les parents qui le souhaitent). Des lits seront mis à disposition des enfants pour faire la sieste dans la salle de motricité.

# <u>Le Cimetière</u>

La Mairie envisage d'entreprendre une rénovation du vieux cimetière. Quelques tombes anciennes, visiblement abandonnées, abîmées, voire dangereuses, feront l'objet d'une procédure de reprise pour être revendues (Rappelons que la loi - CGCT, art. 2223-17 - permet, dans ce cas, la reprise d'une concession, même perpétuelle : elle doit être concédée depuis plus de trente ans, ne pas avoir vu d'inhumation depuis au moins dix ans et être en état manifeste d'abandon). Le délai de reprise est de trois ans, contre deux ans pour une concession temporaire arrivant à expiration.

Certaines tombes paraissent abandonnées, faute d'entretien, alors qu'elles ne le sont pas. Un simple nettoyage, quelques fleurs, outre que cela serait une preuve de présence (le moindre signe, même d'une personne étrangère à la famille, montrant que la tombe n'est pas abandonnée, empêche la reprise), participerait à l'effort d'embellissement général. Nous comptons sur vous pour nous aider.

# Employés Municipaux

Actuellement, Madame Elisabeth LAVRARD est formée par la secrétaire de Mairie pour des travaux administratifs (petit secrétariat et permanences). A compter de septembre, elle signera un nouveau contrat aidé pour 26 heures par semaine au lieu de 20 actuellement (financé à 95% par le Pôle Emploi), ce qui lui permettra d'assurer aussi bien la cantine, le dortoir de la petite section de maternelle et des travaux administratifs.

# <u>SFR</u>

La Mairie a signé depuis le 12 novembre 2009 la convention avec SFR et déplore que les démarches entre SFR et Orange pour l'implantation sur leur pylône aient été plus longues que prévues. Les travaux d'installation sont prévus à l'automne pour une mise en service en fin d'année.

# La Commission Travaux

Réfection des trottoirs et modifications de certains bateaux pour éviter que les eaux de ruissellement pénètrent dans les propriétés.

Afin de tenter de réduire la vitesse de circulation, des travaux vont être entrepris rue d'Hargeville.

- Création de places de stationnement bordées de jardinières.
- Rétrécissement de la chaussée à l'entrée de la rue d'Hargeville en venant de Goupillères

Un essai de délimitation de places de stationnement sera réalisé avec des grands plots pour tester l'efficacité du ralentissement et du stationnement en attendant la réalisation effective des travaux vers la fin de l'année.

Des caniveaux vont être aménagés rue Pichelou du côté pair pour canaliser les eaux de ruissellement.

Le revêtement du parking devant le cimetière sera réalisé prochainement.

Suite à notre hiver très rigoureux un entretien des routes communales a été effectué afin d'atténuer la formation des nids de poules et ornières.

Des discussions sont en cours pour mettre la Ruelle Verte et la rue du Pont en sens unique.

# Intercommunalité

Derrière ce titre, se cache une réalité de tous les jours. Les différents services proposés par les municipalités étant de plus en plus complexes, nombreux et onéreux, il convient que celles-ci puissent se regrouper pour pouvoir mutualiser leurs intérêts, leurs objectifs, leurs moyens. C'est à ce titre que, pour mieux connaître vos besoins et vos habitudes, un sondage a été proposé.

Vous avez été 80 à répondre, soit près d'un électeur sur cinq. Votre nombre prouve votre attachement et votre intéressement à la vie de la commune. Pour l'anecdote, cela a fait 10460 réponses possibles à compter et à revérifier.

Deux lieux ont été oubliés car vous avez été plusieurs à confier que vous alliez à Thoiry et/ou à Beynes.

Les enseignements de ce sondage sont les suivants:

Vous allez à Maule (plus d'1 sur 2) pour le commerce de détail: alimentation, pharmacie, soins corporels, petit bricolage.

Vous allez aussi à Epône-Mézières pour les mêmes raisons (1 sur 3). Pour prendre le train, acheter votre essence, consulter un médecin spécialiste, votre destination est Epône-Mézières.

Vous allez à Aubergenville-Flins pour faire vos courses au supermarché et dans les magasins d'habillement (plus d'1 sur 2) contre Mantes où vous êtes 1 sur 5.

Vous allez à Mantes pour entretenir votre voiture (1 sur3), aller à l'hôpital, acheter vos matériaux de construction (1 sur 2.5), vos loisirs (40%), le mobilier et l'audiovisuel (1 sur 3) presque à égalité avec Orgeval.

Pour votre travail, à part un dixième de retraités, vous êtes 1 sur 2 à aller autre part que dans les zones prédéfinies, principalement à Paris et dans les villes de sa proche banlieue ouest.

Quelques uns groupent tout à Paris: travail, loisirs, santé, entretien de la voiture et bricolage.

Vous êtes très nombreux à être fidèles à votre médecin local ainsi que pour les soins à domicile.

Encore merci et bravo pour votre participation.

### S.I.L.Y.A = Gymnase du Lycée d'Aubergenville

# SILYA ASPHYXIE + CONSEIL GENERAL MUET = COMPLEXE FERME Pourquoi une semaine morte du 17 au 21 mai 2010 ?

Le SILYA a pour vocation d'assurer le bon entretien et le bon fonctionnement des installations sportives construites par le SILYA pour les cours d'éducation physique et sportive des lycéens, compétence normalement à la Région.

Le SILYA regroupe les 18 communes suivantes : Andelu, Aubergenville, Aulnay-sur-Mauldre, Bazemont, Boinville-en-Mantois, Crespières, Epône, Flins, Gousson-ville, Herbeville, Jumeauville, La Falaise, Les-Alluets-le-Roi, Mareil-sur-Mauldre, Maule, Mézières-sur-Seine, Montainville et Nézel.

Les difficultés financières du SILYA qui se répercutent sur le montant de la participation des communes résulte de :

- la non participation des communes non membres du SILYA dont les enfants sont scolarisés au Lycée Vincent Van Gogh, qui représentent chaque année plus de 30 % des effectifs du lycée. Aucune disposition légale n'oblige ces communes à participer, cette compétence étant normalement gérée par la région.
- Le défaut de signature d'une convention tripartite Région Ile de France Lycée Vincent Van Gogh SILYA avec une participation financière à la Hauteur des frais de fonctionnement des installations sportives mises à disposition.

Ce défaut de convention fait que le SILYA n'a reçu aucune participation financière pour l'année scolaire 2008/2009 et qu'il ne peut la solliciter pour l'année 2009/2010. Ainsi, le compte administratif et le compte de gestion 2009 présentent un résultat débiteur en section de fonctionnement qu'il convient de compenser au budget 2010.

Associé à une nouvelle baisse des effectifs SILYA pour l'année scolaire 2009/2010 et à la part toujours aussi importante des effectifs issus des communes extérieures, la participation par élève des communes membres a dû être augmentée de 280€ à 310€.

Pour information, la participation attendue de la Région a été chiffrée dans le cadre du projet de convention à 83.574,28€ pour l'année scolaire 2008/2009. Les courriers des 13 novembre 2009 et 07 avril 2010 à Monsieur le Président du Conseil Régional d'Ile de France sont restés sans réponses à ce jour.

# La vie de la Mairie : le P.L.U

### DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE:

Par délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2006, parvenue en sous-préfecture le 9 juin 2006, la commune de Jumeauville a prescrit la révision de son plan d'occupation des sols actuel le transformant en plan local d'urbanisme.

La première réunion d'association des personnes publiques associées a eu lieu le 15 novembre 2007 et avait pour objet la lecture du Porter à Connaissance du Préfet (PAC), du document relatif à l'association des services de l'État et la présentation des principaux objectifs de la commune dans le cadre de sa révision de POS.

Dans le cadre de la concertation, la présentation du diagnostic communal et des objectifs communaux a fait l'objet d'une réunion auprès de la population en date du 5 novembre 2009. Notre projet de P.L.U a été présenté auprès des personnes publiques associées et aux maires des communes voisines, le 15 avril 2010 et à la population, en réunion publique le 20 mai 2010.

### OBJECTIES DU PADD:

Au vu des conclusions du diagnostic et des objectifs fixés par le conseil municipal, les élus ont élaboré leur PADD qui se décline en 3 grandes orientations:

# 1) Définir le développement rural du territoire :

Il s'agit d'aménager le village tout en préservant son caractère rural (préservation de l'identité architecturale, protection du patrimoine rural, amélioration des conditions de sécurité des piétons et des véhicules le long de la RD), de densifier le coeur du village (suppression des surfaces de terrain, augmentation des normes liées à la densité), de compléter le parc de logements (favoriser la réhabilitation du bâti ancien avec peu de contraintes règlementaires), de consolider le niveau d'équipements collectifs (emplacement réservé pour la création d'un terrain multi-sports, construction d'un préau,...) et enfin de maintenir et de développer l'activité économique locale (permettre le changement de destination des hangars agricoles en activités artisanales, pérenniser l'activité agricole).

# 2) Permettre aux habitants d'évoluer dans un cadre de vie de qualité :

Il convient de valoriser les liaisons douces (aménagements envisagés sur les sentes rurales, chemins ruraux et trottoirs), développer l'offre de stationnement (projet de parking à proximité de l'école), de lutter contre les inondations et les

# La vie de la Mairie : Le P.L.U

ruissellements (création de bassin de retenue d'eau, emplacement réservé pour le passage d'eau, protection de la couverture végétale existante), de conforter le cadre de vie et de valoriser les espaces naturels (classement en espace boisé classé des boisements de qualité, mise en place de cônes de vue afin de préserver les perceptions remarquables, classement de la ZNIEFF en zone naturelle, inconstructibilité des parties les plus pentues).

# 3) Préserver le caractère rural du village :

La commune a classé les terres de valeur agronomique en zone agricole (A); les constructions liées à l'activité agricole y sont autorisées afin de maintenir les exploitations en activités et leur permettre de se développer. Le bâti de qualité a été repéré et protégé par la loi Paysage pour conforter son intérêt architectural ou historique et pour son rôle dans le paysage rural du territoire.

Une annexe architecturale a été jointe au règlement afin d'assurer une bonne insertion des constructions et du végétal dans l'environnement; la restauration du bâti ancien a également été prise en compte dans la rédaction des articles 11 (aspect extérieur) en préconisant l'emploi de certains matériaux et coloris en vue de conserver une certaine homogénéité avec l'existant.

En ce qui concerne le végétal, les plantations seront choisies parmi les espèces locales régionales. L'ensemble de ces recommandations a pour but essentiel de conserver les caractéristiques architecturales du bâti ancien et de les pérenniser à travers les nouvelles constructions. Le patrimoine rural (source, croix, lavoir) fait également l'objet d'une protection au titre de la loi Paysage, ces éléments appartiennent au passé de la commune et méritent d'être préservés.

### **EVOLUTION DU ZONAGE:**

### Les zones urbaines:

Zone Ua: Cette zone correspond au centre ancien du village où est regroupé l'essentiel des lieux de vie du village, comme l'école, l'église et la mairie en plus de l'habitat majoritaire. On y recense également des bâtiments de ferme ayant cessé toute activité agricole.

Ses caractéristiques se définissent par une zone relativement dense où les constructions sont implantées à l'alignement des voies et au minimum sur une limite séparative. Les limites de cette zone ont été quelque peu modifiées pour tenir compte de l'ensemble des caractéristiques de la forme urbaine et de l'aménagement de l'espace.

# La vie de la Mairie : le P.L.U

En outre, certains fonds de parcelles, classés en zone agricole au précédent document, ont été intégrés à la zone Ua afin d'assurer une légère extension urbaine de la commune sans compromettre l'activité agricole, ces terrains étant des jardins d'agrément. Enfin, cette zone permet règlementairement une densification du coeur de bourg.

# Règles générales:

- implantation / voies: à l'alignement ou en retrait sous réserve de l'édification d'une clôture (mur plein ou mur bahut + lisses) de 2 m de hauteur maximum. Respect de la bande d'implantation obligatoire figurant au document graphique.
- implantation / Limites Séparatives : si les constructions ne joignent pas la ou les limites séparatives, la largeur de la marge d'isolement sera au moins égale à 2,50 mètres. Cette distance est portée à 4 m minimum pour les parties de construction comportant des baies.
- emprise au sol: sans objet.
- hauteur des constructions: R + 1 + Combles aménageables.
- COS: 0,60.

Zone Ug: Cette zone, située en périphérie du coeur de village, englobe les secteurs UG et UH du POS dont les limites ont subi toutefois quelques modifications. Sa forme urbaine se caractérise par un bâti relativement récent et diffus sous forme de constructions isolées. Ces constructions sont implantées majoritairement en milieu de parcelles ; le parcellaire présente par ailleurs des formes et des surfaces variables qui font la richesse du tissu urbanisé.

Les modifications apportées au périmètre de la zone permettent d'assurer un zonage plus cohérent en évitant, dans la mesure du possible, de scinder une même unité foncière en deux zones différentes, en s'appuyant sur des limites physiques (voie, ru,...) et par la reconnaissance du bâti existant. En outre, en entrée de village nord l'extension de la zone urbaine viendra rééquilibrer l'espace bâti existant et participera à l'aménagement de l'entrée de ville.

# Règles générales:

- implantation / voies: 5 m minimum le long des voies communales, 15 m le long de la RD avec respect de la bande d'implantaton obligatoire reportée sur le document graphique.
- implantation / LS: Les constructions pourront s'implanter sur la ou les limites séparatives. En cas de retrait, une distance minimale de 2,50 m devra être respectée. Pour les parties de constructions comportant des baies, la distance minimale sera de 8 m.

# La vie de la Mairie : Le P.L.U

- emprise au sol: 40%.
- hauteur des constructions: R + 1 ou R + Combles aménageables.
- COS: 0,40.

Pas de surface minimale de terrain exigée en zone urbaine.

# Les zones naturelles et agricoles:

Zone N: Il s'agit du secteur englobant les zones naturelles de la commune qu'il convient de protéger de toute urbanisation, elle inclut notamment les espaces boisés protégés par la trame « espace boisé classé » (EBC). Toutefois dans le secteur N\*, l'extension du bâti existant et les constructions nouvelles y sont permises, leur réalisation étant soumise à conditions afin de préserver au mieux l'espace naturel. La superficie de cette zone a évolué par rapport au précédent document, à savoir : certains terrains sont reclassés en zone U s'agissant soit de fonds de parcelles contigus à des terrains constructibles évitant ainsi deux zonages différents sur la même unité foncière, soit des parcelles entourées de zone urbaine, supportant déjà des bâtiments et desservies en voirie et réseaux. Enfin, quelques terrains sont reclassés en zone agricole conformément aux prescriptions du SDRIF (Schéma Directeur de la Région Ile de France) qui classe la majeure partie du territoire communal en espace agricole.

# Règles générales:

- implantation / voies: 6 m minimum.
- implantation / LS: Les constructions pourront s'implanter sur les limites séparatives. En cas de retrait, une distance minimale de 6 m devra être respectée.
- emprise au sol: 10%.
- hauteur des constructions: 7.50 m.
- COS: sans objet. Toutefois, dans le secteur N\*, l'extension des constructions existantes est limitée à 30% de la SHON existante sans pouvoir excéder 60 m². La SHON des nouvelles constructions est également limitée à 60 m² de SHON.

Zone A: Cette zone correspond au secteur réservé aux activités agricoles et représente la majeure partie du territoire communal. Les constructions nécessaires à l'exploitation agricole sont autorisées. Par ailleurs, les deux fermes, encore en activité sur la commune, ont été classées en zone A.

### Règles générales:

- implantation / voies: en retrait de 10 m le long de la RD, 6 m le long des voies communales.

# La vie de la Mairie : le P.L.U

- implantation / LS: une distance minimale de 6 m devra être respectée, 10 m pour les bâtiments abritant des installations classées.
- emprise au sol: sans objet.
- hauteur des constructions: 8 m pour l'habitat, 12 m pour le bâti agricole.
- COS: sans objet.

### Les protections au titre de la loi Paysage:

Afin de sauvegarder le patrimoine naturel et bâti de la commune, il a été repéré sur le territoire communal plusieurs éléments remarquables.

- Les éléments bâtis: il s'agit de l'église, de la fontaine Saint-Pierre et de la ferme du Logis.
- Les éléments naturels tels que des arbres isolés, des espaces plantés, une source.

La protection de ces éléments se traduit dans le règlement par le principe de préservation des caractéristiques esthétiques ou historiques des bâtiments, les arbres et plantations devront être maintenus ou remplacés par des espèces équivalentes. En outre, des espaces plantés ont été protégés sur les parties les plus pentues du territoire afin de lutter contre les phénomènes de ruissellement et de limiter l'érosion des sols.

### Repérage des vues remarquables:

Des cônes de vue ont été reportés sur le plan de zonage à des endroits majeurs du paysage. Ces cônes de vue induisent une inconstructibilité des terrains concernés.

### Les emplacements réservés:

La commune a prévu des emplacements réservés sur le territoire communal afin de répondre aux besoins de la collectivité. Il s'agit notamment d'emplacements réservés pour :

- l'élargissement et l'aménagement de voirie,
- la création d'équipements collectifs,
- l'entretien du ru.

Ces emplacements réservés sont localisés sur les plans de zonage par une trame spécifique; leur bénéficiaire et leur destination sont répertoriés dans les annexes du règlement.





# NOTE D'INFORMATION

SIVOM de la Région d'Arnouville les Mantes—2, rue du Clos Doré - 78930 Boinville en Mantois

Afin de faciliter le tri des administrés lors des collectes des encombrants et des gravats/DMS, voici un rappel de ce qui est considéré comme objets encombrants, gravats ou déchets ménagers spéciaux (DMS).

**OBJETS ENCOMBRANTS :** Les déchets encombrants produits par les ménages, les artisans commercants et les administrations sont les suivants :

Sont compris dans la dénomination de déchets encombrants : Encombrants des ménages dont électroménager, literies et meubles non valorisables, Ferrailles, Vélos

Ces objets doivent avoir un volume compatible aux dimensions de la trémie.

### Ne sont pas considéré comme des objets encombrants :

Les ordures ménagères, Les cadavres d'animaux, Les pièces automobiles provenant de la réparation et de l'entretien des véhicules à moteur, les pneus, batteries, Les déchets inertes : bétons, tuiles et céramiques, briques, terres et granulats non pollués et sans mélange, Les produits toxiques ou dangereux, corrosifs ou instables, n'entrant pas dans la classification DTQD ou DMS, les produits toxiques, inflammables ou radioactifs, les déchets anatomiques ou infectieux, d'une manière générale, tous déchets qui risqueraient de présenter, par leur nature ou leur dimensions, un risque particulier.

Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées peuvent-être assimilées aux catégories spécifiées ci-dessus dans la limite de 80 kg.

(Article 3.5 du CCTP de la SEPUR du 16.10.2008)

<u>DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)</u>: La catégorie déchets ménagers spéciaux correspond aux déchets tels que définis ci-dessous produit par les ménages :

### Sont compris dans la dénomination de déchets ménagers spéciaux :

Peinture et produits pâteux, Solvants, Acides et bases, Phytosanitaires, Aérosols, Néons et tubes fluorescents, Filtres à huile, Huiles minérales, Batteries et piles Autres produits non identifiés.

### Ne sont pas compris dans cette catégorie :

Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEES), pneus.

Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées peuvent être assimilées aux catégories spécifiées ci-dessus.

(Article 3.6 du CCTP de la SEPUR du 16.10.2008)

**GRAVATS** La catégorie gravats correspond aux déchets tels que définis ci-dessous produits par les ménages :

Sont compris dans la dénomination gravats : Briques et autres matériels de construction inertes

Ne sont pas compris dans la dénomination gravats : Le plâtre, Autres déchets inertes.

Cette énumération n'est pas limitative et des matières non dénommées peuvent être assimilées aux catégories spécifiées ci-dessus. (Article 3.7 du CCTP de la SEPUR du 16.10.2008)

# Jumeanville, d'Hier à Aujourd'hui

Lors du repas des anciens et avec la coopération du CCAS, nous avons pu présenter le 1<sup>er</sup> DVD sur Jumeauville. C'est un diaporama dans lequel on retrouve des cartes postales anciennes, des photos d'école, des pompiers, des conseils de révision etc... Ayant rencontré un grand succès, vous pouvez vous procurer ce DVD auprès d'Elisabeth FEVRE (01.34.97.04.16) pour 10 Euros.



Notre 3<sup>e</sup> PORTE OUVERTE a eu lieu le samedi 12 juin. Vous êtes nombreux à venir nous voir avec vos souvenirs, vos photos, vos objets anciens et nous vous en sommes très reconnaissants.



Nous souhaiterions répertorier tous les fours à pain encore existants dans la commune et les prendre en photo. Merci de vous faire connaître.

Profitez de ces mois d'été pour « trier » vos cartons de photos et nous nous retrouverons à la rentrée avec tous vos trésors !!!

# Bonnes vacances à tous...

### **Prenez contact avec nous:**

Stéphanie ANGOULVENT: 01.30.42.33.73 -- Monique BESLON: 01.30.93.96.43

Bruno COCHIN: 01.30.42.37.98 -- Elisabeth FEVRE: 01.34.97.04.16 Emile GALERNE: 01.30.42.66.22 -- Carina PHILIPPE: 01.30.42.32.69

# Etat Civil

Nous souhaitons féliciter chaleureusement les heureux parents de nos six nouveaux Jumeauvillois à qui nous souhaitons la bienvenue.

Joshua MANNIGEL le 07 décembre 2009

Anaelle BOUGOIN le 12 janvier 2010

Simao MOURA CARVALHO le 03 mars 2010

Louis CARDON le 24 avril 2010

Valentin VITORINO le 1er mai 2010

Joshua PERESSONI le 10 juin 2010

# Message personnel

Je tenais à remercier toutes personnes, qui lors de la maladie, survenue à mon mari, ont été là pour nous soutenir ; par un geste, une attention, des mots rassurants, une visite, un appel téléphonique.

Pour avoir été là, tout simplement.

Et, ensuite soutenir René dans sa convalescence.

Dans ce petit mot vite écrit, nous plaçons la valeur d'un grand ... MERCI!

René et Monique MAILLARD

# Bon à savoir!

### TRANSPORTS SCOLAIRES

Pour le collège : Aucune démarche n'est à effectuer, les cartes de transport seront remises aux élèves le jour de la rentrée. Le transport est financé par la Mairie.

Pour le lycée d'Aubergenville, le formulaire de la carte Imagin'R est à retirer dans les gare SNCF et à remettre au Lycée le jour de l'inscription pour le faire valider. Ensuite, le dossier doit être envoyé à Carte Imagin'R.

Pour les établissements scolaires du Mantois : les démarches sont à effectuer auprès du SITS (formulaires disponibles en Mairie).

ANNEE SCOLAIRE 2010 - 2011			
	Zone A	Zone C	
Rentrée des enseignants	mercredi 1 <sup>er</sup> septembre 2010		
Rentrée scolaire des élèves	jeudi 02 septembre 2010		
Toussaint	du samedi 23 octobre		
	au jeudi 04 novembre 2010		
Noël	du samedi 18 décembre 2010		
	au lundi 03 janvier 2011		
Hiver	du samedi 26 fé- vrier	du samedi 19 fé- vrier	du samedi 12
	au lundi 14 mars 2011	au lundi 07 mars 2011	au lundi 28 février 2011
Printemps	du samedi 23 avril	du samedi 16 avril	du samedi 09
	au lundi 09 mai 2011	au lundi 02 mai 2011	au mardi 26 avril 2011
Début des vacan- ces d'été	samedi 02 juillet 2011		

# Bon à savoir!

# CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

La Mairie prend toujours en charge les demandes de carte d'identité qui peuvent être déposées dans les 3 mois qui précèdent la date d'expiration. Il faut compter au moins un mois pour l'obtention de la carte après dépôt du dossier complet (2 photos d'identité règlementaires, justificatif de domicile, ancienne carte sécurisée ou extrait d'acte de naissance).

Il est à noter qu'en cas de perte ou de vol, vous devez joindre 25€ en timbres fiscaux à ce jour à votre demande de renouvellement.

# PASSEPORTS (BIOMÉTRIQUES)

Il faut se rendre directement dans une commune rattachée au réseau national biométrique y compris dans un département différent de son lieu de domicile. Le passeport est à récupérer dans cette même commune de dépôt.

(2 photos d'identité règlementaires, justificatif de domicile, ancien passeport ou extrait d'acte de naissance et timbre fiscal 86€ ou 89€ avec prise de photo numérisée sur place).

Près de Jumeauville: Mantes La Jolie, Mantes La Ville, Limay, Aubergenville, Beynes.

### CARTE GRISE

# Faîtes vos changement de Carte grise par courrier

Comment ? Vous envoyez l'original de la carte grise avec l'ensemble des documents nécessaires à l'immatriculation suite à un changement de propriétaire, un changement de domicile... à l'adresse suivante :

Sous préfecture de Mantes la Jolie 18-20 rue de Lorraine 78201 Mantes la Jolie cedex.

En attendant, pour circuler, vous conservez le coupon détachable (en bas de la carte grise) complété et signé par le vendeur. Ce coupon vous permet de circuler avec le véhicule pendant un délai d'un mois, délai légal durant lequel vous devez établir votre nouvelle carte grise.

Pour plus d'informations pour toutes vos démarches administratives www.yvelines.pref.gouv.fr - Rubrique vos démarches

# Bon à savoir : CAF des Yvelines

une adresse : 1 rue La Fontaine, 78201 MANTES LA JOLIE CEDEX

un numéro : 0 820 25 78 10
 un site internet : www.caf.fr

### 8 LIEUX D'ACCUEIL :

2 avenue des Prés, **St-Quentin-en-Yvelines (siège)** - 2 bis rue du Prieuré, **St-Germain-en-Laye** 1 rue La Fontaine, **Mantes-la-Jolie** - 37 quai de la République, **Conflans Ste-Honorine** 31 rue Veuve Fleuret - Parc Jean Vauzelle, **Les Mureaux** - 40 rue Sadi Carnot, **Rambouillet** 6 rue du Marché, **Sartrouville** - 1 square Maurice Thorez, **Trappes** 

### **DECLARATION DE REVENUS 2009:**

Pour que la CAF puisse calculer les droits aux prestations familiales, La CAF invite ses allocataires à remplir leur déclaration de revenus 2009, avec ou sans revenus perçus en 2009.

Cette déclaration sera automatiquement utilisée par la CAF pour le calcul des droits du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2011.

### CHANGEMENT DE SITUATION :

Désormais disponible sur le www.caf.fr " la télédéclaration du changement de situation ". Plus simple et plus sûre, la nouvelle situation est actualisée sous 15 jours après envoi des justificatifs.

### LA MEDIATION FAMILIALE :

Conflits familiaux, séparation, divorce, fixation des pensions alimentaires, la médiation familiale peut se substituer à une procédure judiciaire. La CAFY apporte son soutien financier aux associations de médiation familiale pour les familles allocataires.

### LES AIDES AUX FAMILLES :

Un dossier renseignements est à votre disposition dans votre centre CAF ou dans votre mairie :

- 1 Aide à l'équipement mobilier et ménager de première nécessité
- 2 Aide à l'amélioration du cadre de vie
- 3 Aide liée aux frais d'obsèques d'un parent ou d'un enfant
- 4 Aide exceptionnelle liée à la parentalité
- 5 Aide liée aux naissances et adoptions multiples
- 6 Aide au BAFA
- 7 Aide aux loisirs
- 8 Aide aux vacances familiales : service commun Vacaf
- 9 Aide pour les colonies et camps (Bv)
- 10 Aide exceptionnelle sur projet
- 11 Aide familiale sur projet
- 12 Aide à l'insertion
- 13 Aide à l'hébergement
- 14 Aide liée à la scolarité et au temps libre
- 15 Aide liée au remboursement partiel des frais de voyage

# Bon à savoir : CAF des Yvelines

# YVELINES - Votre département en quelques chiffres

$\triangleright$	Population	1.414.000 habitants,	12% de la	population de	e l'Ile-de-France	(2010)
------------------	------------	----------------------	-----------	---------------	-------------------	--------

Géographie 262 communes, dont 19 de plus de 20.000 habitants

Petite enfance 8.000 places d'accueil en crèches, 8.000 assistantes maternelles,

2.500 assistantes parentales (23.000 places)

> Collèges 78.000 collégiens, 115 collèges publics dont 2 internationaux, 22 collè

ges privés

Emploi 546.308 emplois (2009), 6.465 créations d'entreprises (2008), taux de

chômage 6,3% (dernier trimestre 2009)

> Insertion 20.000 bénéficiaires du RSA dont 14.000 sans activité (2010)

Economie réseau départemental à très haut débit 210 Km, 515 Km en 2010

2 opérations d'intérêt national

8 pôles de compétitivité représentés sur le territoire

Personnes handicapées 1.420 bénéficiaires PCH, 1.965 bénéficiaires ACTP

Personnes âgées 88.000 personnes de plus de 75 ans, 12.013 bénéficiaires de l' APA

Déplacements taux de salariés travaillant et résidant dans les Yvelines : 55%

1.576 Km de routes départementales

Logement 503.000 logements, dont 22% de logement social (2007), moyenne

IDF: 25%

Sport 410.000 sportifs licenciés dont tennis : 44.415, foot : 36.395, golf :

20.830 (2008)

Culture et patrimoine 477 monuments historiques, 2 parcs naturels régionaux, 58 musées

### BUDGET 2010 :

- Personnes âgées, personnes handicapées	250,8 M€
- Enfance et famille	122,8 <b>M€</b>
- Equipement des communes	101,8 <b>M€</b>
- Enseignement	99 М€
- Routes	97,8 <b>M</b> €
- Insertion	80,2 <b>M</b> €
- Gendarmeries, pompiers	73,8 <b>M</b> €
- Transports	46,9 <b>M</b> €
- Aménagement et environnement	46,5 M€ dont logement 16,2 M€
- Développement économique	44,5 M€ dont haut débit 11 M€
- Culture, jeunesse, sports et loisirs	32 <b>M</b> €
- Santé, prévention	16,7 <b>M€</b>

# <u>Bon à savoir</u>

# Yvelines Etudiants Séniors

Sur l'initiative du Conseil Général, la Coordination Gérontologique du Mantois réédite cette année le projet Yvelines Etudiants Séniors en vous proposant de recevoir gracieusement, la visite d'Etudiants.

En effet, pendant l'été, période propice aux départs en vacances de la famille et des voisins, certaines personnes se retrouvent seules.

Cet été, des visites d'étudiants sont proposées au domicile des personnes âgées pour partager des moments de la vie de tous les jours, de vous accompagner en promenade, de jouer à des jeux de société ...

Ce service est proposé gratuitement par le Conseil Général des Yvelines.

Les étudiants sont sous la responsabilité de professionnels de l'action sociale.

Inscription; Coordination Gérontologique Mantois 01 34 78 50 90

# Canicule

Nous vous rappelons qu'en période de canicule, il est fortement conseillé aux enfants et aux personnes âgées, de boire régulièrement et d'éviter de sortir pendant les heures les plus chaudes,

# Opération Tranquillité Vacances

Les vacances sont des périodes propices aux cambriolages, la Gendarmerie reconduit l'Opération Tranquillité Vacances. Il vous est possible de signaler toutes vos absences prolongées même hors vacances scolaires. Il vous suffit de remplir une demande individuelle, disponible en Mairie, et de la déposer à la Gendarmerie de Guerville. Une attention toute particulière sera apportée à votre résidence durant votre absence.

# Opération A.P.A.I.S.E

L'opération A.P.A.I.S.E (Action de Protection des Ainés par la Sécurisation et l'Echange) va être mise en place dans les prochains mois. Les personnes âgées étant les premières cibles des cambrioleurs et des agresseurs, la Gendarmerie de Guerville propose de faire une réunion d'information sur les risques encourus (cambriolage, vol de véhicule, vol aggravé, démarchage...) en fin d'année.

# Citoyenneté



Nous vous rappelons que les jeunes doivent se faire recenser en Mairie dès l'âge de 16 ans.

La Mairie délivre un papier obligatoire pour le permis de conduire et les diplômes (Bac...)

~ ~ ~ ~ ~ ~

Nous vous rappelons que chaque propriétaire se doit de procéder à l'élagage de ses haies et au nettoyage de terrains laissés en friche.



 $\sim$   $\sim$   $\sim$   $\sim$ 



Tout propriétaire de chiens doit veiller à ramasser les déjections sur les trottoirs et dans les espaces verts.

~ ~ ~ ~ ~ ~

# Nuisances sonores

Rappel des horaires autorisés pour les travaux de jardinage ou de bricolage.

Les jours ouvrables : 8h30 à 12h00 et 14h30 à 19h30

Les samedis : 9h00 à 12h00 et 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00



~ ~ ~ ~ ~ ~



# Règles de savoir vivre

Plusieurs habitants du village sont venus exprimer en mairie leur mécontentement à propos du stationnement devant chez eux ou sur les trottoirs. Bien qu'en principe, le stationnement soit libre, il y a quand même quelques règles de bon sens à respecter afin de faciliter la vie de chacun.

# La vie d'une Jumeauvilloise

# REPORTAGE SUR KELLY FIRMIN



Après plusieurs années passées au Club Gymnique des Mureaux, Kelly décide de changer de club pour rejoindre L'Alliance Gymnique des Yvelines et s'entraîner à Guyancourt. Après plusieurs mois d'adaptation, tant sur le plan technique avec le changement de conditions d'entraînements et d'entraîneurs que sur le plan relationnel avec de nouvelles copines et partenaires d'entraînement, elle a su prendre ses repères. Elle a trouvée une structure qui lui correspond ou elle peut s'épanouir et s'exprimer pleinement dans son activité.

Cette année de changement n'a pas été facile pour elle et a été entachée par quelques petites blessures. Mais grâce a son mental et à sa forte capacité d'adaptation, elle a su y faire face et obtenir de beaux résultats tant en individuelle qu'en équipe. En effet :

# Résultats Individuelles :

Championnat Départemental : Blessée Championnat Régional : 6ème Championnat Zone Ile de France : 5ème







Kelly rate la qualification pour les championnats de France

de peu puisqu'elle est 5ème et que 4 gymnastes par région étaient qualifiées. Elle prendra sa revanche l'année prochaine.

# La vie d'une Jumeauvilloise

# Résultats Equipe :

Championnat Départemental : 2ème Championnat Régional : 2ème Championnat Zone Ile de France : 4<sup>ème</sup>

Pour la 1ère fois de sa jeune carrière, Kelly est

qualifiée avec son équipe pour les **Championnats de France** par équipe Elle a représenté les couleurs de L'Alliance Gymnique des Yvelines le 5/6 Juin 2010 à Chalons en Champagne.



Département Elancourt



Région Elancourt



Zone Combs La Ville

# Résultats Championnats de France :

9ème sur 15 équipes

C'est une très belle performance pour cette équipe qui a réalisé une très belle compétition.

Bonne continuation dans ta carrière et bonne chance pour la saison prochaine.

# La neige

La neige a largement recouvert notre village cet hiver, pour le plaisir des enfants et des plus grands. L'équipe municipale a essayé de faire au mieux pour rendre praticable les chaussées.

Plus de 5 tonnes de sel de déneigement ont été étalées o sur les voiries.



# Repas des anciens 27 mars 2010

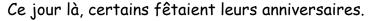
Comme chaque année, le traditionnel repas des anciens, toujours aussi bien orga-

nisé par le CCAS, s'est déroulé le samedi 27 mars.

Une accordéoniste et une chanteuse ont animé l'après-midi et entraîné les danseurs sur la piste

sur des airs rappelant à certains des moments







A cette occasion des diplômes de travail ont été remis à Betty QUINET et Daniel DUVAL pour 40 années de travail.





# Brocante de l'école

Des mamans volontaires ont tenu un stand au profit de l'école.

Environ 150 euros ont été versés à la coopérative scolaire.

Merci à Fêtes et Animations d'avoir offert le stand pour l'école

**8 mai.**Cette année, les Jumeauvillois ont commémoré le 65ème anniversaire du 8 mai.





# Nos élèves de CM2 de la classe de M. SAMOYEAU :

Axel CHAROSSE, Maxime RICHARD, Nathan BENOIT, Maël LE MAGUER, Clara OLIVIER, Prescillia HACQUEL et Justine CHAUSSE...

On leur souhaite bonne chance pour l'année prochaine.



# Kermesse de l'école

Cette année, la kermesse s'est déroulée le vendredi soir de 18h00 à Minuit. Les enfants ont pu s'amuser au stand de Chamboule tout, billard Japonais, maquillage, pêche à la ligne, arbre à bonbons, panier de basket, promenade en poney, tir à l'arc...

Après le repas et la dégustation de Barbe à Papa, les adeptes ont pu participer au traditionnel Loto.





# Pièce de Théâtre

Mardi 29 juin au soir, les élèves de l'école primaire ont fait une petite représentation théâtrale sur le thème de l'eau.





Ils ont interprété:

- Les petits pingouins,
- La tempête,
- Les vieux doudous,
- Kiritimati,
- Le beurre des étoiles
- Les nouvelles réformes.

# Festivités du 14 juillet

La Mairie avec Fêtes et Animations organisent la soirée du 13 juillet.

A partir de 20 h00 : Apéritif et Barbecue A partir de 22 h30 : Soirée dansante

# Forum des Associations de Jumeauville Loisirs

Le Forum des Associations aura lieu à la salle polyvalente le samedi 04 septembre de 10h00 à 16h00.



# Prochaine messe à Jumeauville à 9h30!

Le 19 septembre

# Soirée DISCO

Le C.C.A.S en collaboration avec Séverine GALERNE organise le 25 septembre une soirée DISCO.

Au menu, spaghetti bolognaise.

Pour cette soirée, le CCAS recherche des bénévoles pour préparer des chorégraphies : vous pouvez contacter Séverine au 06 78 30 20 40

Le bulletin d'inscription vous sera distribué début septembre.

# Noël Ecole

Cette année, vous pouvez réserver dès à présent le samedi 18 décembre aprèsmidi pour le Noël de vos enfants. Une calèche arpentera les rues de Jumeauville, suivi d'un goûter et de la distribution de cadeaux.

# Opération Brioches

L'Opération Brioches aura lieu les 08, 09 et 10 octobre.





# Les Archers Jumeauvillois

# Le 10 Avril fut une grande journée pour les 'Archers Jumeauvillois'

Le matin : nous avons monté notre abri de bois qui nous protégera du soleil comme de la pluie.

En une journée, l'équipe de 6 volontaires l'ont monté, il ne restait plus que la protection du toit et les parecloses à terminer le lendemain

Nous remercions 'Jumeauville Loisirs' pour nous avoir aidé pour l'acquisition de ce kit,

sans oublier Gilles qui a permis cette implantation





L'après-midi : Les clubs d'archers de Mantes la Jolie, Aubergenville, Bazainville

sont venus découvrir une discipline peu connue le « tir au drapeau ».

Cette manifestation a été organisée par le CDY\* du tir à l'arc dans le cadre des 'Inter-Clubs jeunes'. Jumeauville est le premier à accueillir ces jeunes, nous étions une soixantaine

Les 30 tireurs ont été enthousiasmés et ont regrettés que cela ne dure un peu plus. Mais qu'ils se rassurent il y en aura d'autres la saison prochaine.



\*CDY : Comité départemental des Yvelines de tir à l'arc



# Les Archers Jumeauvillois

# <u>Le 16 Mai Aubergenville nous a reçu pour le 2ème Inter-</u> Club

La même équipe de jeunes archers Jumeauvillois ont participé à leur 2ème Inter-club. Ils ont pu découvrir un tir sur cible ressemblant à une cible de fléchettes. Tous ont mis leur cœur pour obtenir le meilleur score, mais les autres





clubs nous ont devancés. Il faut préciser que notre équipe est majoritairement composée de 'poussins' tandis que les autres clubs sont des cadets ou juniors ; Alors je leur dis bravo, ils n'ont pas à rougir, finir a seulement 50 points du précédent : c'est bien. Merci à Michèle et Fabien d'Aubergenville d'avoir médaillé notre petite bande

# Le 23 Mai Première sortie officielle de notre drapeau

Après avoir été confectionné, puis baptisé à Jumeauville ; notre drapeau a défilé dans les rues de St Prix. Chaque année une ville organise un grand rassemblement de toutes les compagnies d'arc de France.

Le 23 Mai c'est Saint Prix dans le Val d'Oise qui a or-



ganisé ce 'Bouquet Provincial'. Pour être en tête de cortège il a



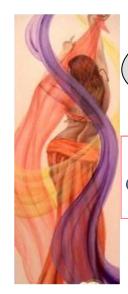
fallu se lever très tôt, arrivé à 6h45 nous avons eu le N°39 sur les 290 distribués. Vers le milieu de la matinée, chaque compagnie s'est rangée derrière son porte drapeau (1500 à 2000 personnes). Puis le défilé a pu commencer, sur les 3 kilomètres du par-

cours notre drapeau a été photographié des centaines de fois, certains nous ont stoppés avec le sourire pour ne pas rater la prise. Je peux dire que nous sommes fiers de porter bien haut les couleurs de Jumeauville.

Plus d'info voir article sur le net http://genevaldoise.over-blog.com/m/article-50984189.html

### Renseignements:

Laurent CABARET 06 76 01 09 78 ; mail : <u>arcjumeauville@aol.com</u> Site internet è http://archerie.jumeauville.free.fr



# Jumo Danse Orientale

SEVERINE 06 78 30 20 40 06 58 19 75 86

PASCALE

CATHERINE 01 30 42 38 50

# jumodanscorientale@yahoo.fr

Les cours de danse donnés par Séverine nous ont permis de passer des moments agréables et d'acquérir un peu plus de connaissances de la danse orientale.

Nous tenons à vous remercier de votre présence à la soirée que nous avons organisée le 19 juin dernier, sinsi que tous les bénévoles qui nous ont sidé à la mise en place de ce spectacle.





Si vous souhaitez intégrer la section danse, nous vous accueillerons au forum prévu le 4 septembre prochain, à partir de 10 heures à la salle des fêtes de Jumeauville.





# Les Arts Jumeauvillois

Les peintres se retrouvent toujours le jeudi soir pour travailler à l'atelier (salle polyvalente à l'étage). Nous dessinons une fois par mois d'après un modèle vivant

et tout le monde a bien progressé dans cette nouvelle approche qui permet d'aller à l'essentiel dans un temps limité.

Dans le même esprit, nous envisageons de peindre en extérieur afin de capter au plus vite les lumières et d'apprendre perspective et composition.

Les artistes ont plus ou moins d'ancienneté mais les débutants ne sont pas perdus grâce aux conseils de Bernard TONIN et de toute façon, on s'enrichit mutuellement.

Certains sont attirés par le dessin, le pastel ou l'aquarelle, d'autres sont des inconditionnels de l'huile. L'un travaille très vite, le voisin beaucoup plus précis

prendra plus de temps, la peinture peut être figurative, abstraite ou bien abordée « à la manière de ».



Rien n'est imposé, l'important est de travailler selon son ressenti, c'est pourquoi il n'y a pas de bonne ou mauvaise façon de faire. On apprend une technique pour pouvoir mieux se réaliser et de ce fait, se faire plaisir!

Ceux qui seraient tentés et qui n'ont pas encore franchi le pas peuvent ve-

nir un jeudi soir afin de découvrir l'atelier, ils seront les bienvenus!!

Bientôt les vacances, n'oubliez pas dans la valise : un carnet, un crayon, voire une petite boite d'aquarelle et on se lance !!

A vos pinceaux!

Pour plus de renseignements vous pouvez appeler :

B. TONIN - Tél.: 01 30 93 97 33 ou M. BESLON - Tél.: 01 30 93 96 43



# La bibliothèque de Jumeauville est ouverte

le mercredi de 11 h à 12 h et le samedi de 14 h 30 à 16 h 30

Vous trouverez : Des romans, des bandes dessinées, des magazines

Cotisation (à l'année) : 1 adulte : 12 euros, 1 jeune : 8 euros

1 famille (parents + enfants): 20 euros

# La bibliothèque vous propose aussi :

- -Des lectures de contes
- un Club du Livre pour « Jeunes » (à partir de 8 ans),
- un Club pour les adhérents "Adultes"



Depuis le 13 janvier 2010, nous sommes installés au Rez-de-Chaussée de la Mairie. Accessibilité pour tous

# Réouverture de la bibliothèque après les grandes vacances : mercredi 15 septembre

Pour tous renseignements : Elisabeth FEVRE au 01-34-97-04-16



Nous sommes 5 assistantes maternelles agréées sur Jumeauville.

Nous nous occupons d'une quinzaine d'enfants au total.

Cette section permet aux enfants confiés à ces assistantes de faire des activités, des sorties, des ballades, des fêtes ; tout simplement d'apprendre à vivre en groupe.

Pour tout renseignement, consulter la mairie : 01.30.42.61.29



Si vous avez du matériel de puériculture qui ne vous sert plus, contactez nous. Merci. 01.34.97.04.16



# Cours N°1

### Ceinture Liseré Jaune

INDUNI Baptiste
ANGOULVENT Emma
GALTIE Esteban
GODEAU Sony
RICHARD Adrien
ROBERT Arthur
VANDEVENNE Mattéo

# Ceinture Demi-Jaune

MAUPOME Chloé TAILLARD Louis

# Cours N°2

### Ceinture Jaune

GODEAU Eva LESEIGNEUR Louka MICHEL Quentin

### Ceinture Jaune-Orange

CHAROSSE Joanna GALTIE Baptiste LESEIGNEUR Léon ROBERT Noé

### Ceinture Orange

CHAROSSE Axel
DELAUNAY Nicolas
MAZUBERT Arthur
RICHARD Maxime

# <u>Ceinture Orange-</u> Verte

BENOIT Lucas

Votre professeur, Olivier Durand, et moi-même, vous souhaitons de formidables vacances, et vous attendons nombreux à la rentrée pour une nouvelle année de judo.

Le Président.

# Gymnastique Cours de step et de gym tonique

La saison 2009/2010 va bientôt se terminer.

Les cours se sont déroulés dans une très bonne ambiance. Un petit groupe d'ados et adultes de tous âges a été assidu tout au long de l'année.

La fin des cours est prévue le 29/06/2010 et le pot de l'amitié clôturera, comme d'habitude, cette saison.

A la rentrée, Isabelle, notre prof, n'étant pas disponible le mardi à 20 heures, le cours sera avancé au lundi (même heure).

Nous vous donnons RDV en septembre, au forum des associations.

Pour plus de renseignements, contacter : Cathy Fialaire au 01 30 42 61 91 ou Martine Souchu au 01 30 42 32 63



Le dimanche 09 mai, la sortie PIZZA / BOWLING a connu un vrai petit succès avec 19 présents.

Le tournoi inter-village est cette année organisé par nos voisins de BOINVILLE.

Les travaux de réfection du grillage devraient être entrepris cette année.

Le barbecue organisé en commun avec la section VTT se déroulera le dimanche 04 juillet, exceptionnellement retardé en raison de l'indisponibilité de différents membres des bureaux respectifs.

En attendant le forum, le bureau souhaite de bonnes vacances à tous les adhérents et leur famille.

Vous ne passerez pas à la rubrique suivante sans accueillir un nouvel adhérent : Angie SCHULTZ et Christophe PERESSONI, secrétaire et trésorier de la section ont le plaisir de vous faire part de l'arrivée dans leur foyer de Joshua, né le 10 juin 2010.

Le bureau et la section s'associent à leur joie.



### Section VTT



Un début de saison 2010 calme du fait d'un temps capricieux mais toujours des volontaires le dimanche matin.

Le VTT enfant reprendra en septembre, entre le mauvais temps et le manque d'encadrant pas de sortie au 1<sup>er</sup> semestre 2010.



Pour faire oublier un début de saison timide, le VTT a organisé une sortie canoë le dimanche 27 juin (canoë le matin et sortie VTT l'après midi)

Le traditionnel barbecue avec la section tennis s'est déroulé le 4 juillet

Pour les prochaines sorties :

Le rendez vous est toujours au lavoir à 9h30.

La section recherche des adultes volontaires pour organiser et accompagner les sorties enfants du samedi.

Pour nous contacter:

06 45 60 47 73 ou 06 11 14 06 99 (jumeauville-vtt@orange.fr)



e-mail: latelierdejumeauville@yahoo.fr

Bientôt les vacances pour la Section Atelier Manuel où se retrouvent les dix-neuf adhérentes avec la joie d'apprendre de nouvelles créations.

L'assemblée Générale du 6 janvier 2010 : Election du nouveau bureau

Présidente : Edith LANDRY

Secrétaire : Sandrine NICOLAS Trésorière : Elisabeth LAVRARD

Nous nous retrouvons 2 fois par semaine, le mardi soir à partir de 20h30 et le jeudi après-midi à partir de 13h30 au 1er étage de la salle polyvalente.

#### Les travaux réalisés :

Janvier Habillage de bouteilles ou cache pot

avec de la ficelle de couleur

Février Tapisserie sur carton mousse

Mars Gravure sur verre

Avril Couture avec Laurence Chevallereau

Mai Pate Fimo Juin Couture





L'Atelier des enfants a dû être arrêté car nous manquions de bé-

névoles pour encadrer les enfants.

Les activités prévues sont : Séances gourmandises (chocolat), tricot, boule en tissu ...)

Pour plus d'informations vous pouvez contacter

E. LANDRY au 01 30 99 85 24

S. NICOLAS au 01 30 42 68 31

E. LAVRARD au 01 78 72 52 51



## Jumo Rando



La 1<sup>ère</sup> saison de Jumo Rando se termine. C'est avec succès que les sorties ont pu être réalisées, cette année, malgré un hiver froid et un printemps humide.

Le nombre d'adhérents est de 35 personnes.

Nous avons réalisé de belles sorties dont :

- Le mantois et ses trésors
- Autouillet et ses alentours
- Boucle de Moisson, Mousseaux
- Vallée de la taupe, la mare du désert

Nous avons clôturé la fin de cette saison le dimanche 27 juin en partenariat avec la section VTT dans la région de Pacy s/ Eure. Le bureau vous souhaite de bonnes vacances et vous donne RDV au forum.



07/03/10

L'étoile du bout du monde



07/02/10





13/06/10



11/04/10

Apremont L'arbre Demoiselles

 $Nouvelle\ adresse: jumorando.schmitt@gmail.fr$ 

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter Isabelle Schmitt au : 01.30.42.35.57 ou 06.89.49.65.45

# Fêtes et animations

Encore une bonne année qui commence!

Notre bureau a légèrement changé cette année : P. Langlois, présidente ; S. Angoulvent et M-F Jamet secrétaires ; C. Folgado et A. Schultz, trésorières.

Nous avons commencé par une galette des rois/ thé dansant qui a ravi les amateurs de musique française et de danse, ainsi que quelques gourmands.

Nous avons cru devoir agrandir la salle des fêtes pour accueillir tous les joueurs de belote qui sont venus en ce dimanche 7 février, mais tout le monde a trouvé une petite place!

La semaine d'après, c'est au tour des petits de passer un bon moment avec le film « Là-haut », suivi d'un délicieux goûter déguisé où se mêlaient crêpes, pop-corn, barbe à papa et autres bonbons, le rêve !







Au mois de mars, le groupe de musique No name s'est produit devant une foule en délire !!! ( sans exagération), merci à eux.





## Fêtes et animations

Cette année encore, le soleil faisait partie de l'équipe pour la brocante, qui fut une réussite historique. Merci à toute l'équipe, d'« habitués » et d'« occasionnels » pour cette

agréable journée.







En juin, nous terminons ce semestre avec les traditionnels feux de la Saint Jean, bonne humeur et convivialité sont de sortie!

#### Les rendez-vous à ne pas manquer :

- ❖ Les festivités du 14 juillet : qui ont lieu le 13 !!!
- ❖ Le forum de début septembre car nous vous attendons nombreux
  - pour nous rejoindre dans l'équipe d'organisation
  - pour nous faire des suggestions de sorties ou d'animations

et spécialement pour les ados,

 pour mettre en place les sorties de l'année prochaine, n'hésitez pas à vous inscrire sur notre liste et à nous faire part de vos envies.

Nous recherchons des propriétaires de WII, qui seraient d'accord pour la prêter pour une journée concours WII. Cette journée ne peut avoir lieu qu'avec votre aide, car les WII, ça ne se loue pas! Evidemment, les WII prêtées sont assurées. Merci de venir nous voir au forum...

# Et encore un grand merci à tous

## L'école Julien Cochin



Les élémentaires sont allés à Provins pour admirer la cité médiévale, les chevaliers et



Les maternelles sont partis avec une classe de Courgent passer une journée au bord de la mer: à Etretat. Au programme: pêche à pieds, animations sur la mer et les poissons.



Grand spectacle de théâtre et de danse mardi 29 juin dans la Salle des Fêtes





Grâce à la Mairie et à l'Education Nationale, un second TNI est arrivé à l'école. Un très grand Merci aux membres du Conseil qui se sont investis pour obtenir cette dotation.



TNI: Tableau Numérique Interactif, soit un très grand écran.



La kermesse a eu lieu le vendredi 25 juin. Le temps et le monde étaient là. Merci à tous les parents gui se sont investis pour l'organisation.

À la rentrée il y aura 20 maternelles dont 7-8 petits, 20 CPCE1 et 24 CM1CM2.

L'équipe pédagogique reste la même que cette année.

## Les photos « Grimaces »

La classe de Maternelle





La classe de CP et CE2

La classe de CM1 et CM2



## Les professionnels de Jumeauville



Ouvert tous les jours de mai à novembre de 9h00 à 19h00

www.lafermedulogis.com Tel. 01 30 42 61 27















## Les professionnels de Jumeauville

# LOC' family Le spécialiste de la location familiale



Location de mini-pelle aux particuliers et aux entreprises

124 grande rue 78580 Jumeauville Laurent - 06 30 45 26 62 www.locfamily.fr



La Société COGEN vous propose à Jumeauville :

Les cheminées et poêles : des énergies renouvelables

Les panneaux solaires en toute simplicité

- Etudes techniques et financières gratuites
- Présentation des systèmes de financement et incitations fiscales
  - Installation et suivi technique

Particuliers ou professionnels, contacter nous Pascale HIREL - 06 58 19 75 86 Pascalehirel@wanadoo.fr

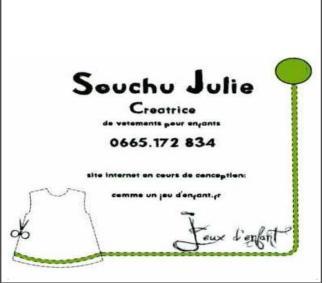


Aurore NIVERT - Psychologue 14 bis rue d'Hargeville 78580 Jumeauville 01 30 93 97 04 / 06 09 42 27 60

CHAUFFAGE - PLOMBERIE - RÉGULATION ENTRETIEN - DEPANNAGE - RÉNOVATION 29, Grande Rue 78580 JUMEAUVILLE Téléphone : 01 30 42 66 25 RM Versailles 332 286 434 RM 78 78









#### **NUMEROS UTILES**

Police 17
Pompiers 18
SAMU 15
SAMU Social 115
N° d'Urgence Européen (médicale, incendie, Police) 112
SOS Chiens (animaux errants): 06 07 05 44 79

#### **SANTE**

#### SOS Médecin

01 39 58 58 58

#### Centre Antipoison

01 40 05 48 48

#### Hôpital de Mantes

Boulevard Sully 78200 Mantes la Jolie 01 34 97 40 00

#### Polyclinique de la région mantaise (privée)

23, boulevard Duhamel Mantes la Jolie 01 30 98 16 00

#### Centre médico-chirurgical du Mantois

Rue René Duguay-Trouin 78200 Mantes la Jolie 01 30 94 32 00

#### Centre hospitalier Montgardé (privé)

32, rue Montgardé 78410 Aubergenville 01 30 95 52 00

#### **ECOLES**

#### Ecole primaire Julien Cochin:

64, Grande Rue 78580 Jumeauville 01 30 93 98 88

#### Collège de la Mauldre :

54, rue de Mareil 78580 Maule 01 30 90 92 22

#### Lycée V. Van Gogh:

Rue Jules Ferry 78410 Aubergenville 01 30 95 03 33

#### AIDE A LA PERSONNE

SOS Amitié (N° indigo : 0.12€/minute) :

0 820 066 066

ALLO Enfance Maltraitée : Anonyme et gratuit  $N^{\circ}$  ne figurant pas sur les factures téléphoniques Appeler le 119

Aide aux victimes  $N^{\circ}$  azur du lundi au samedi de 10h à 22h : 08 84 23 46 37

**Jeunes Violences Ecoute** (Racket et violences scolaires) 0800 20 22 23

**Sida info service** (Anonyme et gratuit) 0 800 840 800

**Drogue info service** 0 800 231 313

#### Espace Territorial d'Action Sociale/PMI

12 bis rue des merisiers 78711 Mantes la Ville 01 34 97 80 80

#### ADMR de Maule

20 place du Général de Gaulle - 78580 Maule 01 30 90 75 95

**EDF** 0 810 333 095

GrDF Urgence sécurité Gaz: 0 800 47 33 33

**SAUR (eau potable)**: 08 10 07 70 78

La Lyonnaise des eaux (assainissement)

08 10 37 93 79

France Telecom: 1014

Météo France: 3250

#### **ADMINISTRATIONS**

#### Gendarmerie Nationale

1 imp. des Bayeuvilles - 78930 Guerville 01 30 42 39 58

#### CPAM des Yvelines

78085 Yvelines cedex 9

Tel: 3646

CAF: 1 rue la fontaine - 78200 Mantes la Jolie

0 820 257 810

ANPE : Allée des Pierrettes - 78200 Magnanville

01 34 77 84 40

ANPE: 49 rue Clos Scellier - 78200 Mantes la Jolie

01 30 63 85 70

ASSEDIC: 23 rue des deux gares - 78205 Mantes la

Jolie Tel: 3949

CNAV (retraites): 0821 10 12 14

Hôtel des impôts et cadastre : CDI Mantes-est

31, Bd Georges Clémenceau - 78200 Mantes la Jolie

01 34 79 49 00

Perception: 75, Av Pr. Emile Sergent 78680 Epône

01 30 95 60 89

Impôts Service

0 820 32 42 52

#### **ADMINISTRATIONS**

#### Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

143 bd de la Reine 78000 Versailles 01 30 97 73 00

#### Direction départementale de l'Equipement

Permis de construire et urbanisme Rue des Pierrettes 78201 Magnanville 01 30 63 22 30

#### Tribunal d'instance

20, av de la République - 78200 Mantes la Jolie 01 30 98 14 00

#### Tribunal de grande instance

5, place André Mignot - 78000 Versailles 01 39 07 39 07

#### Conciliateur de justice - M FORAY

Le 3ème jeudi du mois sur RDV 01 30 95 05 05

#### ARRONDISSEMENT DE MANTES ET CANTON DE GUERVILLE :

Député de la 9ème circonscription : Madame Sophie PRIMAS

Sa permanence d'accueil des administrés se déroulera au bureau permanent d'Aubergenville, 15 avenue Charles de Gaulle.

Les jours et heures vous seront communiqués ultérieurement.

Editeur	Mairie de Jumeauville
Directeur de la publication	Jean-Claude LANGLOIS, Maire
Comité de Rédaction	N. CABANILLAS, P. CHABRILLAT, M.F. JAMET, F. MASSY, M. PIOT
Imprimerie	Mairie de Jumeauville
Tirage	290 ex. / juin 2010

Encombrants	Vendredi 23 juillet Vendredi 22 octobre
Ordures Ménagères	Tous les vendredis matins
Déchets verts	Du mercredi 24 mars au mercredi 1er décembre
Déchets ménagers spéciaux et Gravats	Samedi 23 octobre à Vert



Lundi de 9 h 30 à 11 h 30 Mardi de 16 h 30 à 19 h 00 Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

### PERMANENCES DU MAIRE OU DES ADJOINTS

Lundi de 9 h 30 à 11 h 30 Mardi de 18 h 00 à 19 h 00 Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

suivant disponibilité ou sur rendez-vous

La Mairie est fermée tous les samedis des vacances scolaires

Mairie de Jumeauville

**2** 01 30 42 61 29

**a** 01 30 42 34 77

mairie.jumeauville@wanadoo.fr